



**SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE S.A.
NATIONAL REFINING COMPANY LTD.**

DÉCISION N° 037 /SONARA/DG/CAB DU 08 NOV 2023

PORTANT ATTRIBUTION AU GROUPEMENT D'ENTREPRISES GOLDEN CONSTRUCTION INTERNATIONAL (GCI) Sarl / OPTIMA SERVICES (OPS) Sarl, DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE (R+1) POUR LE COMPTE DE L'ÉCOLE SONARA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
- Vu la correspondance n°CIPM_06-23/S038-23/PA/037.23 du 07 Novembre 2023 portant proposition d'attribution du Marché consécutif à l'Appel d'Offres n°037.23/AONO/SONARA/CIPM/2023 ;

DÉCIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à la construction d'un bâtiment scolaire (R+1) pour le compte de l'École SONARA, et consécutif à l'Appel d'Offres n°037.23/AONO/SONARA/CIPM/2023 du 20/09/2023 est attribué au groupement d'entreprises **Golden Construction International (GCI) Sarl / OPTIMA Services (OPS) Sarl**, B.P. 4777 Yaoundé, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 219.260.564** (*deux cent dix-neuf millions deux cent soixante mille cinq cent soixante-quatre*) et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.



Jean-Paul SIMO NJONOU

Ampliation:

(1)MINMAP - (2)ARMP - (3)Gpt GCI Sarl /OPS Sarl - (4)CIPM/SONARA - (5)Chrono - (6)Archives



Siège Social Cap Limboh / Head Office Cape Limboh - B.P. / P.O. Box 365 Limbe - République du Cameroun / Republic of Cameroon

Tél.: (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 / 233 42 38 15 / 233 42 38 17 · Fax: (237) 233 33 21 88 / 233 42 34 44 - www.sonara-cm.cm

Société Anonyme au Capital de 19 560 062 500 F CFA - TPPRR/RC/LBE/2002/B/33M/12/2016/M/12/2017/M/06/2018 - N° de contribuable: M 1276 0000 0247